

MAIRIE
DE
**St-Léger-sur-
Roanne**

LOIRE
42155

Téléphone : 04.77.66.86.72

**ARRETE
DU MAIRE DE LA COMMUNE
de Saint-Léger-sur-Roanne**

Le Maire de la Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3,

VU le Code de la Route, notamment son article R 37.1,

VU le Code Pénal, notamment son article R 610.5,

VU la demande de l'entreprise POTAIN TP, représentée par Monsieur RAQUIN Mickael, reçue en date du 18 octobre 2023, pour des travaux (renouvellement BT),

VU l'arrêté de voirie 2023/74 portant permission de voirie, établi par la Commune de Saint-Léger-Sur-Roanne, en date du 23 octobre 2023,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux allée du Verdier.

Objet :

**REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION :**

*Fermeture à la circulation
Interdiction de stationner
Interdiction de dépasser
Interdiction de circuler*

Allée du Verdier

ARRETE

ARTICLE 1 :

Durant la période de l'exécution des travaux (**du 23 octobre au 17 novembre 2023**) sur le chemin rural n°4, allée du Verdier, la circulation sera réglementée dans les deux sens avec une fermeture à la circulation.

Les restrictions suivantes seront instituées :

- Interdiction de stationner et de dépasser
- Interdiction de circuler (sauf riverains)

ARTICLE 2 :

L'entrepreneur sera tenu de mettre en place et d'entretenir sous sa responsabilité, la signalisation diurne et nocturne appropriée à l'état du chantier.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :